

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

29 – BUDGET ANNEXE CAMPING M14 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2, et conformément à l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982), il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe du Camping M14 2022, chapitre par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2022
20	Immobilisations incorporelles	5000,00
21	Immobilisations corporelles	19 700,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	500,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		25 200,00
RECETTES		
R001	Résultat d'investissement reporté	6 542,41
021	Virement de la Section de fonctionnement	20 634,58
040	Opérations d'ordre entre Sections	136,10
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		27 313,09

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2022
011	Charges à caractère général	19 880,00
012	Charges de personnel	24 000,00
65	Autres charges de gestion courante	352,00
022	Dépenses imprévues	500,00

023	Virement à la Section d'Investissement	20 634,58
042	Opérations d'ordre entre sections	136,10
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		65 502,68
RECETTES		
R002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	30 502,68
70	Produits de services	35 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		65 502,68

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 14 mars 2022 et a pris acte.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67649-DE-1-1


 Pour le Maire empêché,
 Madame Béatrice SARRAUTE
